



Deux CDI - Csp et demission

Par Nico100, le 06/02/2022 à 14:18

Bonjour,

Je suis en [CDI](#) dans une société qui vient d'être en liquidation judiciaire et qui me propose le CSP, sauf que étant au [chomage](#) Partiel durant 2021, j'ai trouvé un autre cdi. J'ai démissionné de ce CDI dont le préavis se termine le 16/02/2021. Le délai de réflexion pour le csp (que j'ai accepté) se termine le 18/02/2021. Ma question : sachant que j'ai démissionné de mon autre emploi avant le délai de réflexion de 21 jours du csp proposé par mon autre entreprise (en liquidation), et donc rupture du [contrat de travail](#) le 18/02, me donnera-t-on droit au CSP ? Merci par avance.